

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

L'AN DEUX MIL QUINZE, le VENDREDI 29 JANVIER 2016 A 20H30

**Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Alain JAN, MAIRE.**

DATE de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2016

**MM JAN Alain. DESREAC René . LUCAS Eliane. LHERMITTE Daniel. LE LABOURIER Yolande .
ROUILLE Allain. ROUVRAIS Marie-Annick. VEILLARD Annette. BERTON Jean-Marc. ALLORY
Rachel. CRENN Josiane (proc à LE LABOURIER). BOURGET Loïc. LEMARCHAND Pierre
.MERIOT GILLES .GAUTIER Josette. ETIENNE Jérôme. BOISSIERE-GARCIA Valérie.**

ABSENTS EXCUSES : JOUAN Caroline. PICARD Michel.

SECRETAIRES : DESREAC René. LUCAS Eliane.

En exercice: 19

Présents : 16

Votants : 17

Délibération n° CM/15-0901 : - OUVERTURE DE CREDITS 2016 : Section d'investissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1

Considérant que le budget 2016 n'est pas encore voté mais que certaines dépenses sont nécessaires afin d'assurer les engagements pris avant le vote du budget prévisionnel. Il convient d'autoriser l'ouverture de crédits pour l'exercice 2016 dans la limite de 25 % des crédits inscrits en section d'investissement au titre de l'année précédente. L'assemblée délibérante doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

OUVERTURE DE CREDITS DU BUDGET PRINCIPAL

OPERATION OU CHAPITRE		BP 2015	Restes à réaliser	Nouveaux Crédits 2016
107	MATERIELS DIVERS	52 200 €	9 600 €	10 000 €
150	CONSTRUCTION BATIMENTS COMMUNAUX	60 000 €		5 000 €
151	EQUIPEMENTS-TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES	18 239 €	3 296 €	2 000 €
157	REVISION P.L.U.	50 000 €		
158	ACQUISITION ET VENTES DIVERS TERRAINS	87 000 €		30 000 €
167	EQUIPEMENT NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	17 000 €	450 €	2 000 €
174	EQUIPEMENT GARDERIE CLSH	7 500 €		1 000 €
176	TRAVAUX MAIRIE	111 883 €		4 000 €
182	TRAVAUX CIMETIERE	15 000 €	6 500 €	
193	CREATION ET AMENAGEMENT VOIES DOUCES	200 000 €	12 036 €	2 000 €

194	VOIRIE DEFINITIVE LOTISSEMENTS	50 000 €	14 257 €	1 500 €
197	LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS	243 825 €		80 000 €
199	TRAVAUX RUE DE L'ARGUENON - METRIE	458 945 €		5 000 €
203	TRAVAUX DE VOIRIE 2014	1 166 €		
204	TRAVAUX DE VOIRIE 2015	120 000 €	57 742 €	1 000 €
205	REHABILITATION BATIMENT 2 R DE LESSARD	100 000 €		5 000 €
206	RESEAUX EAU PLUVIALE	25 000 €		
53	ESPACES VERTS	10 000 €		2 000 €
204-SDE	Chapitre 204 - Financement SDE	179 506 €	138 990 €	15 000 €
TOTAL			242 871 €	170 500 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser l'ouverture des crédits pour les opérations/chapitres inscrits en section d'investissement du budget principal conformément au tableau présenté
- d'autoriser l'ouverture des crédits pour les chapitres inscrits en section d'investissement du budget eau et assainissement pour un montant équivalent au quart du montant inscrit au budget 2015.

Délibération n° CM/15-0902 : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Vu la circulaire préfectorale du 18 décembre 2015 portant sur les modalités d'attribution de la DETR pour 2016,

Suite à plusieurs échanges avec les professionnels implantés au sein du cabinet médical, le projet d'aménagement d'une maison de santé se concrétise. Cette opération est primordiale pour conserver les services de soin sur notre territoire. En effet, de nombreuses zones souffrent d'un manque d'attractivité à l'égard des professionnels de la santé. Aujourd'hui, les jeunes professionnels souhaitent s'installer dans de meilleures conditions en favorisant notamment les regroupements de praticiens.

C'est la raison pour laquelle, la commune souhaite se porter maître d'ouvrage pour la réhabilitation du cabinet médical en maison de santé et ce conformément aux objectifs suivants :

- la commune se portera acquéreur du cabinet actuel
- les travaux de réhabilitation et mise aux normes seront réalisés par la collectivité
- les locaux aménagés seront loués aux praticiens et feront l'objet d'une convention d'occupation

Plan de financement

DEPENSES	
OBJET	Montant HT
Acquisition	170 000 €
Honoraires (Moe et coordination)	10 000 €
Travaux	210 000 €
Equipements	10 000 €
TOTAL	400 000 €

RECETTES	
OBJET	Montant
DETR	160 000 €
Autofinancement	240 000 €
TOTAL	400 000 €

M Le Maire précise aux membres de l'assemblée que cette opération est éligible pour l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Il propose aux membres de l'assemblée de solliciter cette dotation au taux maximum de 40 %.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le projet de maison de santé
- de solliciter un financement via la dotation d'équipement des territoires ruraux
- d'autoriser M Le Maire à signer tous les documents correspondants

Délibération n° CM/15-0903 : FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – PROJET CABINET MEDICAL

Vu la circulaire préfectorale du 28 janvier 2016 portant sur le fonds de soutien à l'investissement public local,

Suite à plusieurs échanges avec les professionnels implantés au sein du cabinet médical, le projet d'aménagement d'une maison de santé se concrétise. Cette opération est primordiale pour conserver les services de soin sur notre territoire. En effet, de nombreuses zones souffrent d'un manque d'attractivité à l'égard des professionnels de la santé. Aujourd'hui, les jeunes professionnels souhaitent s'installer dans de meilleures conditions en favorisant notamment les regroupements de praticiens.

C'est la raison pour laquelle, la commune souhaite se porter maître d'ouvrage pour la réhabilitation du cabinet médical en maison de santé et ce conformément aux objectifs suivants :

- la commune se portera acquéreur du cabinet actuel
- les travaux de réhabilitation et mise aux normes seront réalisés par la collectivité
- les locaux aménagés seront loués aux praticiens et feront l'objet d'une convention d'occupation

Plan de financement

DEPENSES	
OBJET	Montant HT
Acquisition	170 000 €
Honoraires (Moe et coordination)	10 000 €
Travaux	210 000 €
Equipements	10 000 €
TOTAL	400 000 €

RECETTES	
OBJET	Montant
Fonds de soutien à l'investissement public local	160 000 €
Autofinancement	240 000 €
TOTAL	400 000 €

M Le Maire propose aux membres de l'assemblée de solliciter le fonds de soutien à l'investissement public local pour le financement de ce projet nécessaire au développement de l'attractivité du territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le projet de maison de santé
- de solliciter un financement via le fonds de soutien à l'investissement public local
- d'autoriser M Le Maire à signer tous les documents correspondants

Délibération n° CM/15-0904 - SOLLICITATION DU FONDS NATIONAL POUR L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE – fouilles archéologiques – Deuxième tranche du lotissement de la Mettrie -

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2015, a prescrit la réalisation de fouilles archéologiques préventives sur la parcelle AB n° 377, concernant l'aménagement de la 2^{ème} tranche du lotissement de la Mettrie.

A ce titre, il est possible de solliciter la prise en charge du coût de ces fouilles par le Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la prise en charge du coût de ces fouilles par le FNAP
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération n° CM/15-0905 : GARANTIE D'EMPRUNT – Construction de 10 logements par Dinan Habitat

M Le Maire donne lecture de la demande émanant de Dinan Habitat pour la garantie d'emprunt afférente à l'opération de construction de logements intergénérationnels au Val de Gravel.

L'office HLM a contracté un emprunt de 826 065 € pour la réalisation de ce projet. Le Conseil Départemental s'est porté garant pour la première moitié de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de répondre favorablement à la demande de Dinan Habitant en se portant garant de 50 % du montant de l'emprunt souscrit pour la réalisation de l'opération
- d'autoriser M Le Maire à signer tous les documents correspondants

Délibération n° CM/15-0906 : RECRUTEMENT d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

-un agent de service et d'animation pour le renforcement temporaire de l'équipe d'encadrement de la restauration scolaire et des TAP avec une DHS de 13h.

Monsieur Le Maire propose d'effectuer ce recrutement pour une période de 6 mois pour un traitement correspondant à l'indice brut afférent au 1^{er} échelon du grade de l'échelle 3 de rémunération (340 à ce jour).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité avec une DHS de 13h pour une durée de 6 mois.

Délibération n° CM/15-0907 : SCHEMA DE MUTUALISATION

*Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
Vu l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

L'article L 5211-39-1 du CGCT prévoit l'établissement d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres dans l'année qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le projet de schéma a été présenté lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015. Les communes membres de la Communauté de Communes Plancoët Plélan disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis et, le cas échéant, proposer des amendements au schéma. Les amendements seront ensuite proposés au Conseil Communautaire qui devra les étudier puis délibérer pour adopter le schéma.

Ce schéma est à intégrer dans une démarche globale intégrant le projet de territoire, le pacte fiscal et financier et l'offre de services.

La portée de ce premier schéma est volontairement limitée compte-tenu des échanges en cours sur l'évolution des périmètres des EPCI.

Pour ce premier schéma, 3 objectifs peuvent être fixés :

- mener une approche pédagogique sur les objectifs et les enjeux du schéma de mutualisation,
- réaliser un état des lieux de l'emploi territorial et des mutualisations déjà en œuvre,
- détecter des axes de mutualisation à étudier.

La démarche a débuté en septembre 2014 avec une présentation du cadrage réglementaire en Conseil Communautaire et en réunion des secrétaires de Mairie. En novembre 2014, une rencontre a été organisée avec les secrétaires de Mairie sous forme d'ateliers afin de recenser les mutualisations

existantes et les attentes. En juin 2015, une enquête a été réalisée auprès des mairies sur l'emploi territorial. Parallèlement de septembre 2014 à octobre 2015, des échanges ont eu lieu au sein des différentes instances (commissions, bureau, conseil communautaire).

Monsieur le Maire présente le rapport relatif aux mutualisations entre la Communauté de Communes et ses communes membres, selon le plan suivant :

- Le processus de mutualisation, cadre réglementaire et méthodologique,
- Un préalable à un processus de mutualisation : l'état des lieux de l'emploi territorial sur le territoire communautaire,
- L'état des lieux des mutualisations existantes,
- Approche prospective et plan d'actions.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent à l'unanimité un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation.

Délibération n° CM/15-0908 : PROJET DE LIAISON DOUCE – Don d'un terrain au bénéfice de la commune

M Le Maire présente l'état d'avancement du projet de liaison douce. Les travaux d'aménagement de la rue du Docteur Guidon pour la création d'un parking et d'un parcours paysager vont bientôt débuter. L'Atelier du Marais, maître d'œuvre du projet travaille actuellement sur le dossier de consultation des entreprises.

M Le Maire précise que ce projet nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AB 56 appartenant à l'indivision LEFORT.

Section	N°	Adresse	Superficie totale
AB	56	Rue du docteur Guidon	1257 m ²

Les propriétaires ont émis leur accord pour une cession sous forme de don d'une surface comprise entre 20 et 100 m². Toutefois, cette libéralité est grevée de conditions.

Ce don est conditionné par les charges suivantes :

- rénovation du mur appartenant à la commune et contigu avec la propriété « Coupé »
- aménagement d'une clôture avec soutènement afin de maintenir la terre. Cet aménagement est nécessaire au vu de la différence de niveau entre les deux terrains
- création d'un passage entre le futur parking et le terrain de l'indivision avec l'installation d'un piège à eau. L'acquisition du portail restera à la charge de l'indivision

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'accepter le don d'une partie la parcelle cadastrée AB 56 ainsi que les charges afférentes et ce conformément au détail présenté ci-dessus
- d'autoriser M Le Maire à signer l'acte de don grevé de charges
- d'autoriser M Le Maire à signer tous les documents correspondants
- Les frais de bornages et frais annexes seront à la charge de la commune

Délibération n° CM/15-0909 : SATESE – Convention d’assistance technique

La convention d’assistance technique du SATESE est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. C’est la raison pour laquelle M Le Maire présente le projet de convention pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2018

La convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d’assistance technique fournie par le Conseil Départemental au bénéficiaire, en application de l’article 73 de la loi sur l’eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

En l’espèce, la présente convention est établie pour la mission d’assistance à l’exploitation des systèmes d’épuration exercée par le Service d’Assistance Technique aux Exploitants de Stations d’Epuration (SATESE).

La mission de l’assistance technique dans le domaine de l’assainissement collectif est la suivante :

- l’assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d’assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues ;
- la validation de l’exploitation des résultats afin d’assurer sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages,
- l’assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l’autosurveillance des installations,
- l’assistance pour l’élaboration de conventions de raccordement des pollutions d’origine non domestique aux réseaux,
- l’assistance pour la programmation de travaux,
- l’assistance pour l’élaboration de programmes d’information des personnels,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité :

- de valider le projet de convention avec le SATESE
- d’autoriser M Le Maire à signer tous les documents correspondants

Délibération n° CM/15-0910 : DENOMINATION DU LOTISSEMENT DE LA METTRIE ET INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC

M Le Maire rappelle que les travaux de la première tranche du lotissement de la Mettrie seront prochainement achevés. La voirie de ce nouveau lotissement sera intégrée au domaine public et ouverte à la circulation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité de dénommer ce nouveau quartier « Le Domaine de la Mettrie ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité :

- de dénommer ce nouveau quartier « Le Domaine de la Mettrie ».
- d’intégrer la voirie du lotissement au domaine public
- d’autoriser M Le Maire à signer tous les documents correspondants

Délibération n° CM/15-0911 : ETAT DES DELEGATIONS

Conformément à la délibération n° 2014-0311 du 28 Mars 2014 portant délégation de pouvoir au maire,

M Le Maire informe les membres du conseil des décisions prises dans le cadre des délégations depuis le dernier conseil du mois de décembre 2015

TIERS	OBJET	MONTANT TTC
DECATHLON PRO	Commande de jeux pour TAP	289,99 €
SAUR - Service de projet et de travaux	Renouvellement de deux pompes de relevage d'eaux usées	3 986,40 €
Hortibreiz	Terreau pour fleurissement	457,38 €
GRAINES VOLTZ	Achat de fleurs	799,58 €
Camard TP	Fourniture et pose de canalisation	1 680,00 €
Weburo	Cartouche d'encre pour machine à affranchir	300,00 €
Orange	Etude et dépose du réseau – Maison rue Dr Guidon	977,28 €
Micro Contact	Achat d'un ordinateur portable – Ecole publique	450,00 €
Signaux Girod Nord-Ouest	Achat de signalétique	455,76 €

Le Conseil Municipal prend acte,

Informations diverses

Marché public « réalisation de fouilles » - 2^{ème} phase du lotissement de la Mettrie

Une consultation des entreprises est en cours. Le marché sera attribué au mois de mars pour une réception des travaux avant le 15 juin 2016. Les travaux de VRD de la deuxième tranche pourront alors débuter.

Marché public « Réseau EU et AEP – Rue de la Baye »

Une consultation des entreprises est en cours. Le marché sera attribué au mois de mars 2016.

Le réseau d'assainissement collectif sera étendu à la rue de la Baye et par la même occasion le réseau AEP de la RD794 jouxtant la zone artisanale sera remplacé.